



Dans un communiqué, le Ministère de la Culture et de la Communication indique qu'il a demandé au CSA « l'attribution prioritaire de la ressource radioélectrique pour la diffusion en haute définition de France 3, France 4, France 5 et France Ô », France 2 et Arte étant d'ores et déjà diffusées en haute définition :

Ainsi, dès le 5 avril 2016, «toutes les chaînes de France Télévisions bénéficieront ainsi d'une qualité d'image et de son enrichie pour le plus grand bénéfice du public », souligne-t-il.

Source : CB News